

Le choc de simplification que prépare Bruxelles

L'exécutif bruxellois doit préciser demain comment il entend simplifier ses lois sur les rapports de durabilité des entreprises, sur leur devoir de vigilance et sur la taxonomie, indique Les Echos. De premières fuites font état de réductions drastiques de l'UE, en particulier sur sa loi sur le devoir de vigilance. L'UE devrait sérieusement alléger le texte, selon des versions récentes de son projet. D'abord en limitant sa portée aux partenaires commerciaux directs des entreprises, et non plus à l'ensemble de la chaîne de valeur. Puis en supprimant l'obligation de mettre fin aux relations d'affaires – en cas d'agissements négatifs – en tant que « mesure de dernier recours ». L'UE prévoirait aussi de continuer à exiger des entreprises qu'elles dressent des plans de transition climatiques, mais elles ne seraient cependant plus tenues de les mettre formellement en œuvre... Elle renverrait en outre à plus tard la définition d'un montant pour les sanctions financières et supprimerait le plafond minimal jusqu'ici envisagé à hauteur de 5 % du chiffre d'affaires des entreprises. (Les Echos, p.7)

Les ETI françaises poussent pour que le paquet de mesures européen Omnibus, qui doit être présenté demain, instaure une nouvelle catégorie d'entreprises entre les PME et les grands groupes, explique Les Echos. L'enjeu : qu'à l'instar des plus petites, le maximum d'entreprises soient exemptées des règlements de durabilité. À l'approche de l'annonce du plan européen, le Meti, qui fédère les 6 800 ETI françaises, appelle à mettre « fin à un suicide collectif ». Le réseau patronal demande « d'exempter les ETI de moins de 1 500 salariés du champ d'application de la CSRD via la création d'une catégorie dédiée ». Le principe de créer une nouvelle catégorie d'entreprise mid-cap, qui viendrait s'ajouter à la taille small and medium sized déjà existante, semble avoir été acté par la Commission. Mais les contours en sont encore flous. (Les Echos, p.26)